



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-709

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-09-27-00016 - Arrêté BCERSC n° 22.00106 du 27 septembre 2022 portant composition de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer au titre de l'année 2022 (3 pages)

Page 3

75-2022-10-03-00022 - Arrêté n° 2022-01167 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)

Page 7

Préfecture de Police

75-2022-09-27-00016

Arrêté BCERSC n° 22.00106

du 27 septembre 2022

portant composition de la commission de
sélection du recrutement sans concours
d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer
au titre de l'année 2022

**Arrêté BCERSC n° 22.00106
du 27 septembre 2022
portant composition de la commission de sélection du recrutement sans concours
d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
au titre de l'année 2022**

Le Préfet de Police

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 326-1 ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'avis de recrutement sans concours du 6 juillet 2022 d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région île-de-France, au titre de l'année 2022 ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés en qualité de membres de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, organisé au titre de l'année 2022 :

Pour la sous-commission « Hébergement – restauration »

M. Cyril FLACELIÈRE	Brigadier-chef de police, chef de la section des personnels, bureau des ressources humaines, direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de Paris ;
M. Damien BOLZINGER	Brigadier-chef de police, gérant du mess, section commandement et services, compagnies républicaines de sécurité de Bièvres, direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de Paris ;
M. Olivier HERVE	Brigadier de police, adjoint au chef de la section des personnels, bureau des ressources humaines, direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de Paris.

Pour la sous-commission « Accueil, maintenance et logistique »

Mme Karine FOLGOAS	Commandant de police, coordonnatrice au sein d'un département, Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer ;
Mme Isabelle LOPES CONDE	Major exceptionnel de police, cheffe de section, Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer ;
M. Ludovic LEGO	Brigadier-chef de police, adjoint au chef du bureau logistique et finances, service de gestion opérationnelle, direction départementale de la sécurité publique des Yvelines ;
M. Ibandrio ANASTACIO	Adjudant-chef de la gendarmerie nationale, chef du groupe technique Seine-Saint-Denis Nord, escadron de sécurité et d'appui de Maisons-Alfort, peloton hors rang, groupement de gendarmerie mobile II/1, région de gendarmerie Île-de-France, direction générale de la Gendarmerie Nationale ;
M. Marc DUBOIS	Attaché d'administration de l'État, chef de l'unité de gestion budgétaire et logistique, service de la gestion opérationnelle, sous-direction du soutien opérationnel, direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Eheusine BELLOUNI	Secrétaire administratif de classe normale, chargé de la gestion et du suivi des résidences des membres du corps préfectoral, Préfecture de la Seine-Saint-Denis ;
Mme Marilyn MOUNIAPIN	Secrétaire administrative de classe normale, cheffe de l'unité de gestion opérationnelle, 1 ^{er} district, 17 ^e arrondissement, direction territoriale de la sécurité de proximité, direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
Mme Laurine RHINO	Secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau de la logistique, service de gestion opérationnelle, direction départementale de la sécurité publique du Val d'Oise ;
M. Franck MARZIN	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, chef du garage, Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Article 2

Madame Karine FOLGOAS est nommée présidente de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, organisé au titre de l'année 2022.

Article 3

Monsieur Marc DUBOIS est nommé vice-président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, organisé au titre de l'année 2022.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, la présidence de la commission de sélection est assurée par M. Marc DUBOIS, vice-président.

Article 5

Le secrétariat est assuré par le personnel du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours.

Article 6

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur le lieu des entretiens de sélection des candidats.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice des personnels
Myriam LEHEILLEIX

Préfecture de Police

75-2022-10-03-00022

Arrêté n° 2022-01167

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-01167
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 23 septembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ALIZADEH-BERMY Kiann (Paris)	Mme RODRIGUEZ CORTEZ Irlanda Estefania (Val-de-Marne)
M. HEMERY-DOUVENOT Ewan (Loir-et-Cher)	M. SAYAG Nathan (Hauts-de-Seine)
M. PRAGER Dimitri (Rhône)	Mme WOJCIK Catherine (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 03 octobre 2022

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ